

BeLodge et Sports in Lux se sont associés pour mettre sur pied le projet des Cyclodges.

Les Cyclodges sont des logements d'étapes pour randonneurs pédestres, cyclistes itinérants et amoureux de la nature.

Un projet 100% durable, 100% local et 100% sport & nature.



Production 100% belge - BeLodge (Marche-en-Famenne).

12 m²

Logement de 2 ou 3 personnes

Possibilité de ranger 3 vélos + recharger la batterie (si vélo électrique)

Bardage résineux avec traitement par imprégnation et autoclave

Châssis en bois produit dans une menuiserie locale

Intégration étudiée pour un milieu boisé ou forestier

Terrasse couverte

Rampe à vélo

Fondation via pieux vissés (démontable en cas de déplacement du Cyclodge)

Option : châssis vitré sur la façade avant



Pourquoi ?

L'objectif est de développer un réseau de logements d'étapes, principalement destinés aux cyclistes itinérants et randonneurs pédestres amoureux de la nature.

Comment ?

BeLodge étudie votre demande, et vous accompagne pour la conception de votre (vos) Cyclodge(s).

Sports in Lux vous accompagnera dans les démarches pour intégrer le projet (administratifs, accès à la plateforme en ligne, collaboration avec Decathlon Arlon).

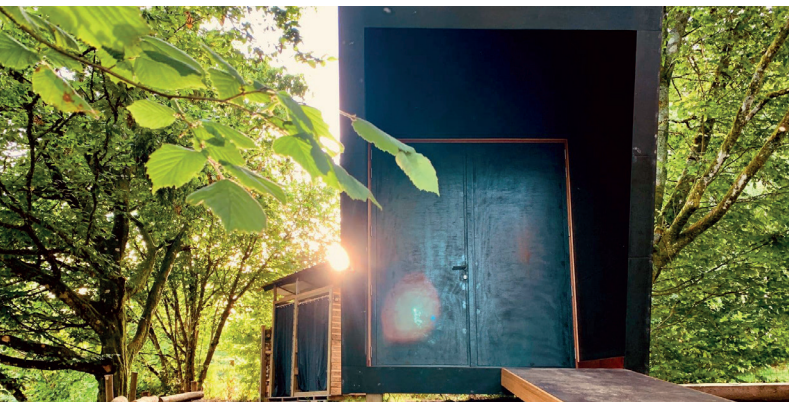
BeLodge suivra avec vous la réalisation de votre Cyclodge de l'atelier jusqu'au placement.



Une fois le Cyclodge installé chez vous, vous le mettez à disposition des voyageurs via le site internet www.cyclodges-tour.com

Nous créons de nouveaux itinéraires et assurons la coordination. Vous proposez ou non des services complémentaires. En le mettant également en ligne sur une plateforme telle que Airbnb, vous vous assurez un retour sur investissement dans les 5 ans.





Combien ?

- Un cyclodge = 27800€ HTVA + 1950€ HTVA pour les vis de fondations
- À partir de 2 cyclodges : 26800€ HTVA + 1700€ HTVA pour les vis de fondations

Mise en place à l'aide d'un camion grue (à maximum 10m de portée du camion) : 1900€ HTVA pour un ou deux cyclodges (à confirmer après passage sur site).

Résumé urbanisme

Le Cyclodge doit être proche de votre propriété (maison d'habitation du propriétaire ou d'un gîte touristique). Sur une zone d'habitation ou éventuellement en zone forestière si toutes les conditions prévues dans le CODT sont remplies. Un ou deux Cyclodge(s) maximum par terrain.

Sports in Lux peut intervenir pour appuyer une demande si nécessaire en mettant en avant l'ensemble du projet et l'intérêt qu'il présente d'un point de vue touristique.

